



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le 18/06/2026
ID : 069-216902569-20260605-V_DEL_26065_4-DE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **5 juin 2026**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
45	38	5	2

Date de convocation le **29 mai 2026**

Président : Monsieur Abdelkader **LAHMAR**

Secrétaire : Madame Laetitia **BERRIGUIGA**

V_DEL_26065_4

**Mise à jour autorisation de programme et crédits de paiement - Equipement
Mutualisé Ville Campus 2026**

Rapporteuse: Madame JAOUADI

Présents :

Abdelkader **LAHMAR**, Vanessa **VALENTIN SEPPA-TITTY**, Adel **HANACHI**, Laetitia **BERRIGUIGA**, Lucas **BOGHOSSIAN**, Houria **LAGOUNE**, Hüseyin **KOYUNCU**, Ghizlane **ZOUHAL**, Azzedine **SOLTANI**, Amel **JAOUADI**, Montassar **JAOUADI**, Nadyah **ABDEL SALAM**, Saïd **YAHIAOUI**, Samah **CHAOUI**, David **TOUNKARA**, Nadia **EL AMRAOUI**, Abid **SAIT**, Fatiha **BENRALEM KERSANI**, Laïch **SALIMI**, Isabelle **BOISSY-DESSERT**, Nassira **MECHERI**, Malika **KHELLADI**, Emmanuelle **CANDELA**, Chafik **FILALI**, Pamela **ALBA-RUBIO**, Richard **MARION**, Jassim **DRAIDI**, Corentin **UCROT**, Soumia **EL AMRAOUI**, Ange **VIDAL**, Muriel **LECERF**, Hélène **GEOFFROY**, Philippe **MOINE**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Soufia **MAAROUK**, Nawelle **CHHIB**, Abdoulaye **SOW**

Procurations :

Lotfi **BEN YAHIA** donne pouvoir à Chafik **FILALI**, Marius **MUZAS** donne pouvoir à Pamela **ALBA-RUBIO**, Sofia **LARIBI** donne pouvoir à Amel **JAOUADI**, Yamin **SOUICI** donne pouvoir à Soumia **EL AMRAOUI**, Fakhar **CHEEMA** donne pouvoir à Nadia **EL AMRAOUI**

Absents :

Matthieu **FISCHER**, Abdallah **SLIMANI**

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil municipal du 21 novembre 2024, il a été voté une autorisation de programme et des crédits de paiement pour permettre la bonne réalisation des travaux de construction de l'Équipement Mutualisé Ville-Campus.

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les prévisions budgétaires en investissement peuvent, en effet, comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP). Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle d'investissements qui vont se dérouler sur plusieurs années.

Elle permet à la Commune de ne pas faire supporter au budget de l'année l'intégralité d'une dépense pluriannuelle. L'article L.2311-3 du CGCT précise que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées et sont mises à jour le plus souvent au moment du vote du budget primitif.

Les crédits de paiement constituent, quant à eux, la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Ainsi, l'autorisation de programme aura pour effet de donner une autorisation budgétaire pluriannuelle au projet de construction de l'Équipement Mutualisé Ville Campus-Cité Campus Assia Djebbar. Les CP antérieurs reprennent les paiements effectués sur les années précédentes, aussi lorsqu'une autorisation est récente, les CP antérieurs sont souvent faibles. Pour autant, les sommes sont bien engagées pour la réalisation des travaux au niveau de l'enveloppe globale de l'autorisation de programme.

La nouvelle répartition proposée est la suivante :

Autorisation de programme – Construction de l'Équipement Mutualisé Ville Campus - Cité Campus Assia Djebbar	Montant AP	CP antérieurs	CP 2026	CP 2027
Pour rappel ancienne répartition :	11 100 000,00 €	2 500 000,00 €	3 800 000,00 €	4 800 000,00 €
Nouvelle répartition :	11 100 000,00 €	2 027 893,98 €	5 965 000,00 €	3 107 106,02 €

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter la mise à jour de l'autorisation de programme et ses crédits de paiements associés comme suit :

Autorisation de programme – Construction de l'Équipement Mutualisé Ville Campus - Cité Campus Assia Djebbar			
Montant AP	CP antérieurs	CP 2026	CP 2027
11 100 000,00 €	2 027 893,98 €	5 965 000,00 €	3 107 106,02 €

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026



ID : 069-216902569-20260605-V_DEL_26065_4-DE

- autoriser Monsieur le Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2026 sus indiqués ;
- dire que les crédits sont inscrits au budget 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'adopter la mise à jour de l'autorisation de programme et ses crédits de paiements associés comme suit :

Autorisation de programme – Construction de l'Équipement Mutualisé Ville Campus - Cité Campus Assia Djébar			
Montant AP	CP antérieurs	CP 2026	CP 2027
11 100 000,00 €	2 027 893,98 €	5 965 000,00 €	3 107 106,02 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2026 sus indiqués ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2026.

Suffrages exprimés	43	
Vote(s) Pour	43	Abdelkader LAHMAR , Vanessa VALENTIN SEPPA-TITTY , Adel HANACHI , Laetitia BERRIGUIGA , Lucas BOGHOSSIAN , Houria LAGOUNE , Hüseyin KOYUNCU , Ghizlane ZOUHAL , Azzedine SOLTANI , Amel JAOUADI , Montassar JAOUADI , Nadyah ABDEL SALAM , Saïd YAHIAOUI , Samah CHAOUI , David TOUNKARA , Nadia EL AMRAOUI , Abid SAIT , Fatiha BENRALEM KERSANI , Laïch SALIMI , Isabelle BOISSY-DESSERT , Nassira MECHERI , Malika KHELLADI , Emmanuelle CANDELA , Chafik FILALI , Pamela ALBA-RUBIO , Richard MARION , Jassim DRAIDI , Corentin DUROT , Lotfi BEN YAHIA , Soumia EL AMRAOUI , Marius MUZAS , Sofia LARIBI , Yamin SOUICI , Ange VIDAL , Muriel LECERF , Hélène GEOFFROY , Philippe MOINE , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Soufia MAAROUK , Nawelle CHHIB , Fakhar CHEEMA , Abdoulaye SOW
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 069-216902569-20260605-V_DEL_26065_4-DE



Ainsi fait et délibéré le vendredi 05 juin 2026.



La secrétaire de séance

Laetitia BERRIGUIGA